

# Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: demande EGF/2025/002 DE /Goodyear 2 - Allemagne

2025/0245(BUD) - 08/10/2025 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 47 contre et 15 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l'Allemagne - EGF/2025/002 DE/Goodyear 2.

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM pour fournir une contribution financière de **3.085.166 EUR** en crédits d'engagement et de paiement à partir du budget de l'UE pour l'exercice 2025, en réponse à la demande présentée par l'Allemagne à la suite de **1.171 licenciements** survenus au sein de l'entreprise Goodyear (Goodyear Germany GmbH) dans les régions de Kassel et de Darmstadt.

La contribution représente 60% du coût total de 5.141.944 EUR, somme correspondant aux dépenses afférentes aux services personnalisés à concurrence de 4.936.274 EUR et aux dépenses afférentes aux activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité ainsi qu'aux activités de contrôle et de rapport, à concurrence de 205.670 EUR.

## *Événements à l'origine des licenciements*

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et la hausse de l'inflation ont eu des répercussions sur le coût de l'énergie, des matériaux et de la main-d'œuvre et exercé une pression de plus en plus forte sur les marges de l'entreprise Goodyear. L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de caoutchouc et de plastiques, et notamment de pneus. Elle a été considérablement touchée par la concurrence de plus en plus rude des importations bon marché en provenance d'Asie.

## *Bénéficiaires*

La demande concerne 1.171 travailleurs licenciés touchés par la fermeture du site de production de Fulda et l'arrêt partiel des installations de production de Hanau. Le nombre total de bénéficiaires visés, qui devraient participer aux mesures, est de **915 travailleurs licenciés**.

La majorité des travailleurs licenciés ont un faible niveau d'éducation et sont âgés de 54 ans ou plus.

Les licenciements chez Goodyear ont augmenté le taux de chômage annuel de la région de Fulda de plus de 10% et touché de manière disproportionnée les travailleurs de sexe masculin et les personnes de plus de 50 ans, qui, pour la plupart, ont des compétences et des qualifications dépassées qui ne correspondent plus aux exigences du marché du travail d'aujourd'hui. Il est donc nécessaire d'agir rapidement pour prévenir le déclin structurel régional et qu'il est important de favoriser la création d'emplois de qualité et tournés vers l'avenir.

## *Services personnalisés*

Les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les actions suivantes: i) mesures de requalification approfondie ou de reconversion professionnelle, ii) conseil en orientation,

orientation professionnelle et mesures d'activation, iii) services d'assistance et subventions à la création d'entreprise, iv) aide à la recherche d'emploi, v) mesures d'incitation au perfectionnement professionnel et vi) mesures d'incitation complémentaires, allocations de formation, formations aux compétences numériques.

L'Allemagne a commencé à fournir des services personnalisés aux bénéficiaires visés le 1er novembre 2024 et la période d'éligibilité au bénéfice d'une contribution financière du FEM débutera donc à partir de cette date, pour une durée de 24 mois après la date d'entrée en vigueur de la décision annexée à la présente résolution.

Le Parlement a demandé que les mesures mises en œuvre fassent l'objet **d'évaluations finales approfondies**, intégrant des données sur le nombre de travailleurs qui ont réussi à réintégrer le marché du travail ainsi que sur ceux qui ont suivi des formations et bénéficié de mesures de perfectionnement professionnel. Il a souligné qu'il est urgent de mener des actions cohérentes et coordonnées en matière de compétitivité au niveau de l'Union, élaborées en étroite collaboration avec les États membres, afin de préserver les emplois dans le secteur industriel et de garantir la sécurité sociale en Europe.